

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 16 mars 2018
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf Mme Anita SCHWARTZ, absente non excusée.
MM Raphaël HAEGELI, Christophe HAUERT et Mme Marie-Laure LEONHART auront du retard.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 14 mars 2018 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2018**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - a) Droit de préemption urbain*
- 4. FINANCES**

- *Budget communal, budget annexe du Service des Pompes Funèbres, budget annexe du lotissement :*
 - a) Compte administratif 2017*
 - b) Compte de gestion 2017*
 - c) Affectation du résultat 2017*
 - d) Budget primitif 2018*
 - e) Taux d'imposition 2018 de la Commune*
- *Extension de réseau électrique : rue des écureuils*

- 5. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 6. DIVERS**

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Alice VALLET est désignée secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2018

Le Procès-Verbal de la séance du 07 mars 2018 est adopté à l'unanimité. (3 abstentions)
Arrivée de Monsieur Christophe HAUERT, Conseiller Municipal.

3. Décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties

Monsieur Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en mairie.

4.1 FINANCES – BUDGET COMMUNE

a) Compte Administratif 2017

Les résultats de l'exercice 2017 et de clôture sont les suivants :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>
011	Charges à caractère général	288 400,00	217 058,30
012	Charges de personnel et frais assimilés	435 050,00	403 412,99
014	Atténuations de produits	44 000,00	48 466,00
65	Autres charges de gestion courante	73 300,00	56 936,17
66	Charges financières	30 000,00	28 722,94
67	Charges exceptionnelles	5 116,83	4 106,75
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00
	Total dépenses réelles	890 866,83	758 703,15
023	Virement à la section d'investissement	522 133,17	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	1 413 000,00	758 703,15

FONCTIONNEMENT RECETTES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>
013	Atténuations de charges	24 000,00	37 238,97
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	55 025,07	44 704,56
73	Impôts et taxes	697 265,00	699 772,34
74	Dotations, subventions et participations	273 908,00	271 826,99
75	Autres produits de gestion courante	120 200,00	116 132,12
76	Produits financiers		5,06
77	Produits exceptionnels	0,00	8 559,99
002	Excédent de fonctionnement reporté	242 601,93	242 601,93
	Totaux	1 413 000,00	1 420 841,96

Résultat de l'exercice	419 536,88
Résultat de clôture	662 138,81

INVESTISSEMENT DEPENSES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>
13	Subventions d'investissement reçues		
16	Emprunts et dettes assimilés	69 000,00	68 648,23
20	Immobilisations incorporelles	17 981,22	16 885,73
21	Immobilisations corporelles	86 475,29	59 966,86
23	Immobilisations en cours	3 705 117,13	305 469,44
001	Déficit d'investissement reporté		
020	Dépenses imprévues	51 426,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	Totaux	3 930 000,00	450 970,26

INVESTISSEMENT RECETTES

	<i>Libellé</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisé 2017</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	889 013,69	373 052,45
13	Subventions d'investissement	1 045 600,00	13 389,14
16	Emprunts et dettes assimilés	986 215,22	0,00
26	Participations et créances		
27	Autres immobilisations financières		
021	Virement de la section de fonctionnement	522 133,17	
24	Produits des cessions d'immobilisation		
001	Excédent reporté	487 037,92	487 037,92
	Totaux	3 930 000,00	873 479,51

Résultat de l'exercice	-64 528,67
Résultat de clôture	422 509,25
Restes à réaliser (dépenses - recettes)	-845 803,00
Besoin de financement	423 293,75

Affectation résultat de fonctionnement 2017 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	423 293,75
Report en fonctionnement	238 845,06

Arrivée de Madame Marie-Laure LEONHART, Conseillère Municipale.

Entendu les explications et commentaires de M. le Maire et du Secrétaire ;

Vu les documents produits ;

Sous la Présidence du 1^{er} Adjoint, M. Mathieu KLOTZ et en l'absence de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 tel que présenté.

ADOpte PAR 16 VOIX POUR.

b) Compte de Gestion 2017

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Affectation du résultat 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 662 138,81 €) ;

Vu le résultat de clôture de la section d'investissement (+ 422 509,25 €) ;

Vu le bilan des restes à réaliser en section d'investissement (- 845 803 €) ;

Vu le besoin de financement de la section d'investissement (423 293,75 €) ;

DECIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2017 :

- Part à verser à l'investissement (art. R 1068) du budget 2018 : 423 293,75 € ;
- Part à reporter en fonctionnement (art. R 002) 2018 : 238 845,06 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

d) Budget Primitif 2018

M. le Maire expose que la proposition de budget 2018 fait suite aux travaux et à l'avis de la Commission des Finances réunie le 07 mars dernier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre pour 2018 à 1 410 954 € (en baisse de 0.1 % par rapport au budget primitif 2017).

Les dépenses :

- Les dépenses réelles (dépenses desquelles le virement à la section investissement est déduit) sont chiffrées à 898 067,77 €, en très légère hausse de 0.8 % par rapport à 2017.
- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont chiffrées à 293 600 € (+ 1.8 % par rapport à 2017). Elles représentent 21 % des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de personnel (chapitre 012), pour 422 050 €, sont en baisse de 3 %.
Il convient de préciser que la Commune enregistre environ 70 000 € de recette relative à des prestations du personnel (Agence Postale, Association Foncière, CCRM, cimetière, salle polyvalente) et aux remboursements en cas d'arrêts maladies.
Elles représentent 30 % des dépenses de fonctionnement.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) pour 73 300 € sont constantes par rapport à l'exercice 2017.
- Les charges financières (chapitre 66) (remboursement des intérêts des emprunts) s'élèvent à 30 000 € comme l'an passé.
- Les charges exceptionnelles sont chiffrées à 5 117,77 €.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement prévisionnel des investissements) est prévu à hauteur de 512 886,23 €. Cela représente 36 % des dépenses de fonctionnement.
- Les dépenses imprévues s'élèvent à 25 000 €.

Pour les recettes :

- Les produits des services (chapitre 70) estimés à 49 500 € sont en baisse de 10 %, (vente de bois, redevances pour le périscolaire et les NAP...).
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont estimées à 704 500 € sont en hausse de 1 % en raison de l'augmentation des bases pour la TH et TF prévue par la Loi de finance 2018.

- Les dotations et participations (chapitre 74 - dotations et compensations de l'Etat) représentent 270 908 € et sont en baisse de 1.1 % du fait de la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat (redressement des comptes publics).
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) s'élèvent à 120 200 € (loyers des bâtiments et terres agricoles), les prévisions sont constantes par rapport à 2017.
- L'excédent de 2017 reporté est de 238 845,06 € (- 1,5%).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits de la section d'investissement sont de 4 035 023 €, soit + 2,7 %.

Les opérations d'investissement (en € TTC) :

15 - Gendarmerie	12 500,00
19 - Mairie	28 800,00
20 - Ecole primaire	1 860,00
23 - Matériel service technique	25 400,00
33 - Salle polyvalente	2 998 456,00
40 - Alignement voiries	1 500,00
48 - Atelier municipal	6 300,00
59 - Ecole Maternelle	12 120,00
65 - Modification POS	41 000,00
66 - Eglise	12 000,00
67 – Club House Stade	10 300,00
87 - Voirie	503 000,00
92 – Salle paroissiale	38 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	3 691 236,00

Autres dépenses d'investissement :

- D 1641 (remboursement du capital des emprunts) : 71 000 € (+ 2,9%) ;
- D 020 : dépenses d'investissement imprévues pour 272 787 €.

Les principales recettes :

R 1068	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé	423 293,75 €
R 10222	Fonds de compensation TVA	557 333,77 €
R 1311, 1318.	Subventions et participations (Département, CCRM, Région Etat)	1 143 000,00 €
R 1641	Emprunt	960 000,00 €
R 021	Autofinancement prévisionnel	512 886,23 €
R 001	Excédent d'investissement 2017 reporté	422 509,25 €

- Vu** les articles L1612, L2312 et L2322 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la présentation détaillée du budget proposé par M. le Maire après la réunion de la Commission des Finances en date du 07 mars dernier ;
- Vu** le débat sur les modalités d'adoption du budget ;
- Vu** les résultats du compte administratif et l'affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE	tel que proposé par M. le Maire, le Budget Primitif 2018 ;	
	Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement =	1 410 954 €
	Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement =	4 035 023 €
	TOTAL	5 445 977 €

DECIDE de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;

RECONDUIT le régime indemnitaire ainsi que les avantages collectivement acquis, c'est-à-dire la gratification de fin d'année tel que cela est prévu par la délibération du 14.12.1999 et conformément aux crédits inscrits au chapitre 012 "charges de personnel" ;

ADOpte A L'UNANIMITE

e) Taux d'imposition 2018 de la Commune

Entendu en ses explications Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- FIXE** comme suit les taux de fiscalité directe pour 2018 :
- Taxe d'habitation : 15,50 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11,65 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,49 %
 - Cotisation Foncière des entreprises : 15,84 %

Monsieur le Maire donne des informations aux membres du Conseil Municipal sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée à la CCRM. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Aujourd'hui, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombent à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités peuvent s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en est spécifiquement responsable.

Le montant à prélever fixé par la CCRM est de 200 000 €.

Ce montant est réparti entre les quatre taxes locales selon la proportion que représente chacune d'entre-elles dans le produit fiscal total du territoire (CCRM et communes membres).

Le taux applicable est calculé par la Trésorerie sur ces bases.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2 FINANCES – BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES

a) Compte Administratif 2017

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2017 en matière de dépenses et de recettes ;

Entendu en ses compléments le Secrétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Service des Pompes Funèbres comme suit :

	Section de fonctionnement	
	Budget	Réalisé
Dépenses	7 000,00	1 720,00
Recettes	7 000,00	1 737,86
Résultat de l'exercice		+ 17,86
002 Résultat reporté	17,86	
Résultat de clôture		17.86

ADOPTÉ PAR 16 VOIX POUR

b) Compte de Gestion 2017

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

c) Budget Primitif 2018

Entendu en ses explications M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE tel que proposé par M. le Maire, le Budget Primitif 2018 :

Dépenses de Fonctionnement = Recettes de Fonctionnement = 7 000 €

Dépenses d'Investissement = Recettes d'Investissement = 0 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4.3 FINANCES – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ROHRFELD 6^e TRANCHE

a) Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré sous la présidence de M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint, en l'absence de M. le Maire qui s'est retiré pour le vote,

Entendu l'exposé de M. le Maire au sujet des réalisations 2017 en matière de dépenses et de recettes, entendu en ses compléments le Secrétaire,

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du budget annexe du lotissement Rohrfeld 6^e tranche comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé
Dépenses	800 000	1 536,00	603 000	0
Recettes	800 000	0	603 000	0
Résultat de l'exercice		0		0
002 Résultat reporté		-27 844,81		- 256 460.67
Résultat de clôture		-29 380,81		- 256 460.67

ADOpte PAR 16 VOIX POUR

b) Compte de Gestion 2017

Les soldes du Compte de Gestion étant concordants avec le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte de Gestion 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) Budget Primitif 2018

Vu les informations données par M. le Maire et les précisions apportées par le Secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE comme suit le Budget Primitif 2018 :

Dépenses de Fonctionnement =	829 300 €
Recettes de Fonctionnement =	941 000 €
Dépenses d 'Investissement = Recettes d 'Investissement =	644 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

4.4 FINANCES – AUTORISATION D'EXTENSION DE RESEAU ELECTRIQUE DANS LE DOMAINE PUBLIC

- *Extension de réseau électrique : rue des écureuils*

Arrivée de Monsieur Raphaël HAEGELI, Conseiller Municipal.

L'autorisation de construire ayant été délivrée à M. ENTZ Claude pour y ériger sa maison rue des écureuils, il incombe à la commune la prise en charge des frais d'extension du réseau d'électricité.

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à ces extensions sur une longueur d'environ 75 mètres transmis par ENEDIS, il convient de prendre en charge sur le budget de la commune les dépenses suivantes :

- Contribution financière pour extension du réseau électrique 4 606,06 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique sur une longueur de 75 mètres pour les montants susmentionnés ;

DEMANDE l'exécution de ces travaux par ENEDIS ;

AUTORISE M. le Maire à signer les documents y afférents.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**
 - Informations relatives aux demandes d'autorisation d'occupation des sols.
 - PLU : débriefing de la dernière réunion avec Topos : réunion avec les agriculteurs le 10 avril 2018 à 20h.
- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**
 - Vente de bois a rapporté 7922 € de recettes.
- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**
 - Informations relatives à la journée citoyenne prévue le 07 avril 2018.
 - La soirée fleurissement a été déplacée au jeudi 26 avril 2018 : intervention de M. CHARTON de l'Association "Jardin et biodiversité".
 - Informations sur la semaine de l'eau, sans pesticides du 16 au 25 mars 2018.

Madame Josiane GERBER s'adresse aux membres du Conseil Municipal pour connaître les raisons du report de l'opération "réfection de la cour de l'école élémentaire". Monsieur Mario MEYER intervient en expliquant qu'il faut d'abord démolir les bâtiments abritant l'école de musique et que celle-ci pourra occuper la salle polyvalente uniquement lorsque les travaux d'extension seront terminés. Monsieur le Maire ajoute que la réfection de la cour de l'école élémentaire sera inscrite dans les opérations de l'année 2019 ou 2020 en fonction de l'avancement des travaux de la salle polyvalente.

6. DIVERS

Monsieur Raphaël HAEGELI, Conseiller Municipal, demande si les 4 sapins resteront devant la salle polyvalente lors des travaux. Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que deux sapins seront enlevés.

Madame Christine HURTHUR, Conseillère Municipale, annonce l'inscription de deux jumeaux pour la rentrée de septembre en première année de maternelle.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 19h30.

Fait à SUNDHOUSE, le 22 mars 2018

La Secrétaire,
Alice VALLET

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES

Compte rendu du 16 mars 2018

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle

ANSTETT Fabien

BERGER Michaël

DIAZ Danièle

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe

HURTHUR Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
Absente

SCHWOERER Isabelle